

# Organisme sans but lucratif face à la fiscalité

## Objectifs

- Approfondir ses connaissances techniques afin d'être en mesure de déterminer le régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif
- Identifier les risques d'imposition aux impôts commerciaux d'un OSBL réalisant des activités lucratives (IS/TVA//taxe sur les salaires/CET CVAE notamment)
- Connaître les cas de franchise d'impôts commerciaux applicables aux OSBL
- Maîtriser les conditions de sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL
- Maîtriser la mise en œuvre d'une sectorisation/filialisation des activités lucratives d'un OSBL

## Programme

- Introduction
 

Bien qu'ayant un objectif non lucratif, certains organismes sont dans le champ d'application des impôts commerciaux (IS/TVA//taxe sur les salaires/CET CVAE notamment).
- Les critères d'imposition définis par l'administration fiscale concernant les OSBL
  - Principes posés par l'instruction administrative BOI- IS-CHAMP- 10- 50- 20120912
  - Méthodologie d'analyse - Etapes à suivre
- La fiscalité des revenus du patrimoine
  - Les revenus mobiliers
  - Les revenus immobiliers
  - Les obligations déclaratives
- Franchise des activités lucratives accessoires et exonérations particulières d'impôts commerciaux
  - Organismes concernés
  - Conditions à respecter
  - Mise en œuvre
- Sectorisation/Filialisation
  - Conditions pour sectoriser
  - Critères de choix
  - Synthèse de la démarche
  - La sectorisation des activités lucratives
  - Le bilan fiscal de départ
  - La filialisation
- Annexe – les principaux textes applicables – Les revenus mobiliers

### Date(s) et lieu :

9 novembre 2023 - Strasbourg

### Durée :

1 jour – 7 heures

### Tarif (hors repas) :

Adhérent : 350 € - non adhérent : 450 €

### Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Responsables financiers, Responsables comptables et professionnels du droit ou de la fiscalité souhaitant approfondir leurs connaissances du régime fiscal applicable aux organismes sans but lucratif  
Comptables en charge de la fiscalité d'un organisme à but non lucratif  
Présidents, Administrateurs d'organismes à but non lucratif  
Aucun prérequis n'est nécessaire.  
Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :

[j.dupont@uriopss-grandest.fr](mailto:j.dupont@uriopss-grandest.fr)

### Méthodes pédagogiques :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Se munir d'une calculatrice de poche

### Méthodes et modalités d'évaluation :

Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate.

La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges.

Le support de présentation est remis à chaque participant.

Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises.

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

### Intervenant :

Avocat de KPMG Avocats ou Expert en Fiscalité de KPMG

### Capacité maximum :

8 personnes

### Nombre minimum de participants :

6 personnes

**Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07**

[secretariat@uriopss-grandest.fr](mailto:secretariat@uriopss-grandest.fr) / [www.uriopss-grandest.fr](http://www.uriopss-grandest.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
N° SIRET 852 510 411 00014